

## COMPOSITION DE JURY DAEU

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 613-1 et D. 613-1 à 613-12,  
**Vu** l'arrêté du 3 août 1994 régissant le diplôme d'accès aux études universitaires,

### ARRETE n° 2024-260 abroge et remplace l'arrêté n°2024-006

**Article 1 :** Le jury de la **session 1 du 12 juin 2024**, concernant le diplôme suivant :

**Diplôme : DAEU B – Diplôme d'accès aux études universitaires**  
**Niveau : 4**  
**Option : B « scientifique »**

est constituée des personnes suivantes :

- au titre de membres de la commission en leur qualité d'enseignants participant à la formation,
  - Monsieur Grégory HOUZET, maitre de conférences
  - Madame Aude ROIZOT, enseignante contractuelle
  - Madame Pascale VASSELIER, enseignante vacataire
  - Monsieur Christian PICARD, maitre de conférences

**Article 2 :** Est désignée en qualité de président du jury :

- Monsieur Christian PICARD, maitre de conférences

**Article 3 :** Est désignée en qualité de secrétaire de la commission :

- Madame Roux-Fougère, gestionnaire administrative du service formation continue

**Article 4 :** La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 29 avril 2024

Pour le Président et par délégation  
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Philippe GALEZ